

PLAN LOCAL D'URBANISME

Modification n°1 *Modification simplifiée*

Soultzmatt-Wintzfelden



4. Plan de zonage au 1/2000 (extrait) P.L.U. modifié

MODIFICATION N°1 MODIFICATION SIMPLIFIEE

Dossier approuvé par délibération du Conseil
Communautaire du 12 décembre 2019



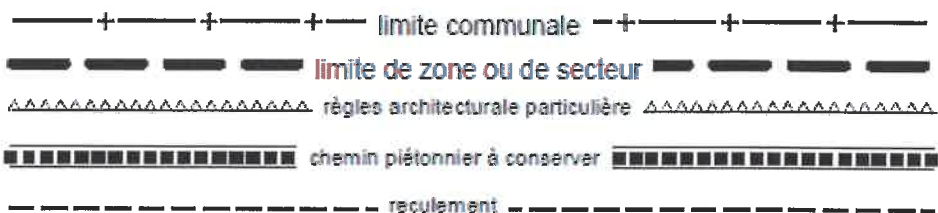
Le Président



Décembre 2019



LIMITES



EMPLACEMENTS RESERVES



ELEMENTS DU PATRIMOINE A PRESERVER

au titre de l'art. L151-19 du code de l'urbanisme



D'une manière générale, les limites de zone ou de secteur s'appuient sur des limites parcellaires. Dans le cas contraire, la limite à considérer est constituée par l'axe des limites de zone ou de secteur.

